



## indemnité d'occupation

Par **gallie**, le **18/09/2019** à **18:41**

mon conjoint et moi même nous séparons. nous sommes en union libre. nous avons acheté un appartement que mon conjoint va garder et avons bénéficié du ptz pour celà mon exconjoint souhaite continuer à occuper le logement puis je lui réclamer des indemnités d'occupation?

Par **wolfram2**, le **21/09/2019** à **12:08**

Bonjour

Tout dépend des conditions dans lesquelles vous avez déclaré votre propriété sur votre titre d'achat. Indivis, 50/50 ou à proportion de votre apport financier et de vos remboursements du crédit, encore faut-il que cela figure sur le titre.

Solutions possibles si vous avez un droit à la propriété. Il semble que la plus simple serait qu'il vous rachète votre contribution à l'achat. Ou encore effectivement si vous n'occupez plus les lieux et qu'il en a la pleine jouissance qu'il vous verse un loyer pour l'occupation de la part qui vous appartient. En encore, sous réserve des frais d'assurance, d'entretien, de paiement des charges, de fiscalité, etc.

Faites une interrogation sur qwant, moteur de recherche, et vous aurez de nombreuses alternatives proposées à votre lecture.

Cordialement. wolfram